

St-Damase-de-L'Islet

Règlement de contrôle intérimaire
de remplacement
numéro 02-2013 relatif à la
construction de résidences
en zone agricole

Annexe B

Îlots déstructurés

Carte 55



- Îlot avec morcellement (Type 1)
- Îlot sans morcellement et vacant (Type 2)
- Îlot traversant (Type 3)
- Îlot sans morcellement et non vacant (Type 4)
- Secteur agricole dynamique
- Limite municipale
- Périmètre urbain
- Unité d'évaluation
- Route
- Plan d'eau
- Cours d'eau



Projection : MTM, Nad83, fuseau 7
Révisé par: Service de l'aménagement du territoire
Révisé le : 24 octobre 2013



St-Aubert

